

COMMUNE DE WILDERSBACH

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUN 2022

Nombre des conseillers
élus en fonction : 11

Sous la présidence initiale de M. Jacques MICHEL, Maire

Le Conseil municipal de WILDERSBACH s'est réuni en séance ordinaire à 19 h dans la salle de la mairie le 10 mai 2022 sur convocation adressée par le Maire le 2 juin 2022.

Etaient présents : M. BAUER Christophe ; M. BLANCHARD Laurent ; M. FISCHER Benjamin, M. HALTER Etienne ; Mme LUDWIG Michèle ; M. MARCK Maxime ; M. MATHIS Jean-Marc ; M. MICHEL Jacques ; Mme TAGLANG Gabrielle.

Absent(s) excusé(s) : M. ISSELE Christian ; M. JACQUOT Daniel.

Assistaient à la séance : Mr Tom SPACH (pour le point 2 uniquement), Mme HINKEL Odile.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MAI 2022 : Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

DECISION DE PRINCIPE DE TRANSFERT DE COMPETENCES « PLU » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE : Après exposé de la réglementation à venir en matière d'urbanisme et présentation des discussions au sein de l'intercommunalité par Monsieur Tom SPACH, chargé de l'urbanisme à la communauté de communes de la Vallée de la Bruche, le conseil adopte le principe de transfert de compétences PLU.

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ATIP RELATIVE A LA MISSION CONFORMITE CONTROLE EN ADS : Le conseil ne souhaite pas adhérer à la mission « Conformité et Contrôle de l'application du droit des sols (ADS) » et prend acte que la commune a la faculté de solliciter la réalisation d'actes de contrôle ^{et/ou} relevé d'infraction(s) auprès des services de l'ATIP sur commande pour un montant de 300,00 euros l'acte.

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE – CONVENTION AVEC L'ETAT : Le conseil décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et des actes budgétaires

MODALITE DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS : Le conseil municipal choisit la publicité par affichage sur les panneaux d'affichage communaux 155 Rue de l'Eglise des actes réglementaires et décisions.

AUTORISATION SPECIALE N° 1 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2022 : Dans le cadre de transferts d'inventaire, il est adopté les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET PRINCIPAL 2022

Compte	Libellé - Objet	Dépenses	Recettes
2051-041	Concessions et droits similaires	503,52	
2152-041	Installation voirie / panneaux, signalisation, feux, barrières fixes, ...	596,27	
21578-041	Autres matériels et outillages de voirie	22 350,53	
2158-041	Autres installations, matériels et outillages techniques	42 751,58	
2182-041	Matériel de transport		60 200,39
2183-041	Matériel de bureau et informatique		503,52
2188-041	Autres immobilisations corporelles		5 497,99
	TOTAL	66 201,90	66 201,90

DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR L'ENQUETE DE RECENSEMENT 2023 : Le Conseil municipal désigne Mme VECK Céline, secrétaire de mairie, en qualité de coordonnateur communal pour ce recensement. Un appel à candidature sera fait auprès de la population pour le recrutement d'un agent recenseur.

COTISATION DE LA COMMUNE DE WILDERSBACH A L'AMAM (ASSOCIATION DES AMIS DU MEMORIAL DE L'ALSACE-MOSELLE) – ANNEE 2022 : Le Conseil municipal décide de reconduire l'adhésion à cette association moyennant une cotisation s'élevant à 30 €.

APPEL DE COTISATION 2022 OFFICE DU TOURISME DE LA VALLEE DE LA BRUCHE : Le Conseil Municipal décide de choisir la formule « Pack Services » dont la cotisation s'élève à 50 euros.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CHATEAU A L'ASSOCIATION « SOCIAL A VENIR » : Le Conseil municipal, autorise cette mise à disposition le 3 septembre 2022.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION D'UNE RAMPE RUE DE LA PERHEUX : Le Conseil municipal choisit l'entreprise METALLERIE FRANCK HUBER de La Broque (67) pour un montant de 6 675,11 € HT.

COMMUNICATIONS, DIVERS

A : Installation électrique dans les garages des logements communaux : ce point est reporté à une prochaine séance. Les membres du conseil demandent au Maire de contacter l'ES pour déterminer la meilleure solution à cet équipement (technique et financière).

B : Elections législatives : Les tableaux des permanences sont mis à jour selon les disponibilités de chacun et seront envoyés par mail.

C : Services de soins infirmiers : Lors de la dernière réunion, il a été demandé la mise à disposition de la salle du Château pour une réunion le 6 octobre 2022 de 18h à 20h. Les membres du conseil valide ce prêt de salle à titre gratuit.

D : Trésorerie de Schirmeck : Ce service sera transféré à Sélestat début septembre 2022. Mme Carl-Rodriguez est nommée en tant que conseillère aux décideurs locaux.

E : Travaux

- Logement communal 48 Rue de Rothau : Maxime Marck signale des tuiles manquantes sur le bâtiment des anciens bureaux 48 rue de Rothau.

- Eclaircissement paysager : Le broyage sur la Schleiff est prévu prochainement. La descente des broyas se fera par céréalières et seront stockées sur le parking en face de l'ancienne usine Dula avant enlèvement, avec l'accord du propriétaire du terrain.

- Réseaux eau :

- Une première date pour la vérification des hydrants est prévue le mardi 14 juin à 11h.
- Le Maire informe les membres du conseil que la commande pour le nettoyage des réservoirs est effectuée.

F : Manifestations

- Il est demandé l'installation d'une prise pour le camion de Pizzas qui vient régulièrement, si possible sous le préau à côté de la mairie.

- Ecole : Lors du dernier conseil d'école, il a été constaté la baisse des effectifs pour la prochaine rentrée : 20 élèves en maternelle et 40 élèves en élémentaire, soit un total de 60 élèves pour le RPI.

Le Maire rappelle que la kermesse ainsi que le spectacle auront lieu le 24 juin 2022 et convie les membres du conseil à y participer.

Le Maire
Jacques MICHEL,

